

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 3 septembre 2009, affiché le 10 septembre 2009. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 26 août 2009, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Christophe DAVID-HENRIET - Anne-Mary FEUGIER - Marie-Rose GRANDET - Georges MARTINET - Jean-Louis PIVARD - Agnès PRUNIAUX - Françoise ROY - Hélène JACQUET - Josy QUAGLIA - Thierry REBERE
Etaients excusés	Raymond MATHIEU a donné pouvoir à Georges MARTINET Nicolas FAURE - Frédéric GAILLARD - Christophe DAVID-HENRIET a donné pouvoir à Marianne DUBARE (à partir de 20 h 30)
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Nicole RICHARD Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 15 Votants : 17

Ouverture de la séance à 20 h

Le compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2009 n'appelle aucune observation, il est accepté à l'unanimité.

Schéma directeur d'eau potable – demande de subventions

André PERRIN rappelle que la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) a été missionnée pour préparer le dossier nécessaire à l'étude du schéma directeur d'eau potable sur Dortan. Le montant de l'opération est estimé à 50 000 € HT. Il propose aux élus de se prononcer sur le principe de réaliser cette étude et de solliciter les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau qui pourrait s'élever à 50 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le principe de réaliser un schéma directeur et **sollicite** les aides financières.

Mur de soutènement rue de la Bienne – demande de subvention

Jacques FAVRE-BRUN indique d'une part que les travaux de rénovation du mur de soutènement de 13 970,75 € HT consistent à remettre en état les parties effondrées du mur, à nettoyer les trous et refaire les joints. D'autre part, ce mur étant attenant à une voirie communautaire, la CCO (Communauté de Communes d'Oyonnax) s'engage à participer à hauteur de 50 % du montant restant à la charge de la commune. Il précise également que les travaux devraient débuter prochainement. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'opération de rénovation du mur de soutènement ainsi que le plan de financement et **sollicite** la CCO pour une aide financière dans le cadre du fonds de concours aux communes.

Construction d'une réserve incendie à Emondeau

André PERRIN rappelle que la DDAF a été missionnée pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'installation de 2 réserves incendie. Seule celle d'Emondeau a été retenue, il s'agit d'une réserve enterrée et ouverte avec un grillage entourant le secteur, elle sera située en bas de la côte d'Emondeau. L'avant projet de cette opération fait ressortir un coût global de 40 000 € HT dont les travaux s'élèveraient à 33 521 € HT. Une consultation a été lancée. Sur 4 dossiers reçus, l'offre de VINCENT TP arrive en 1^{ère} position, elle s'élève à 33 365 €. André PERRIN précise que le Conseil Général de l'Ain ne versera aucune subvention. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **entérine à l'unanimité** la décision de la commission municipale, **autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant au marché et **précise** que les crédits ont été prévus au budget 2009 de la commune..

Arrivée d'Hélène JACQUET à 20 h 20.

Avenant n°1 au marché CSPS (coordination en matière de sécurité et de protection de la santé)

Suite à un changement de responsable titulaire du marché passé dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours avec la Société ELYFEC SPS, il s'avère nécessaire de prévoir un avenant au marché. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** l'avenant n° 1 à la mission CSPS et **autorise** Madame le Maire à le signer.

Arrivée de Thierry REBERE à 20 h 25.

Contrat de service pour le nettoyage des ouvrages d'assainissement par curage

André PERRIN précise que le contrat passé avec la société SARP filiale de VEOLIA prenait fin au 31 mars 2008. Cette dernière propose à la mairie un nouveau contrat moyennant un tarif horaire de 93,41 € HT, l'intervention doit intervenir dans les 48 h. Il propose d'accepter ce contrat pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le contrat tel que présenté et **autorise** Madame le Maire à le signer.

Départ de Christophe DEVID-HENRIET à 20 h 30

Contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque

Jean Claude GAILLARD présente le contrat de maintenance de la société MICROBIB pour la bibliothèque d'une durée d'un an qui s'élève à 322 € HT. Il précise que ce contrat comprend les mise à jour du logiciel, les nouvelles versions et les interventions en cas de panne sauf pendant les vacances d'août. Il demande à Alain BRITEL de se renseigner auprès des responsables de la bibliothèque pour savoir si des sauvegardes sont effectuées régulièrement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le contrat tel que présenté et **autorise** Madame le Maire à le signer.

Madame le Maire signale qu'une partie du plafond de la bibliothèque s'est effondré en août, SOCOTEC a été sollicité pour effectuer une étude. Dans cette attente, la partie concernée sera sécurisée.

Remboursement de frais kilométriques

La délibération du 8 juin 2005 relative au remboursement des frais aux bénévoles de la bibliothèque était mal formulée, elle laissait apparaître des taux de remboursement. Il s'avère que ces taux sont décidés par décret depuis 1990. En conséquence, il y a lieu de modifier les termes de la délibération précitée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** le remboursement des frais engagés par les bibliothécaires selon les tarifs en vigueur.

Répartition des redevances relatives aux concessions de cimetière

Actuellement, l'encaissement des concessions de cimetière est réparti de la façon suivante : 2/3 au profit de la commune et 1/3 au profit du CCAS. En 1996, suite à la loi portant sur la partie législative du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal avait obligation de se prononcer sur cette répartition et de la fixer à sa convenance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de conserver cette répartition.

Décision modificative n°2 sur le budget "Commune"

Des travaux supplémentaires ont été effectués dans les écoles (volets, stores,...). Par ailleurs, suite à l'analyse des postes informatiques de l'école élémentaire, il serait judicieux d'acheter du matériel informatique pour rendre le réseau plus homogène. En conséquence, Jean Claude GAILLARD propose d'ajouter des crédits supplémentaires aux opérations 103 (école élémentaire) et 104 (école maternelle) pour un montant de 4 600 € à ponctionner sur les dépenses imprévues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** le transfert de crédits.

Jacques FAVRE-BRUN intervient pour signaler qu'une visite des écoles sera programmée prochainement pour les élus, afin qu'ils puissent voir les travaux effectués et ceux qu'il reste à faire.

Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Chaque année le conseil municipal délibère pour les cas d'exonération et les locaux concernés. Madame le Maire cite deux cas :

↳ Le hameau d'Emondeau, Véra, le lieu-dit "La Bergère" situés hors du périmètre de ramassage des ordures ménagères,

↳ Les Etablissements GAVAND situé au lieu-dit "La Roche" qui ne produisent pas d'ordures ménagères. Elle propose de reconduire cette exonération et précise que cette décision sera réétudiée chaque année lors du vote des taux communaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** cette exonération et **émet** un avis favorable pour la signaler lors du vote des taux.

Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire informe les élus qu'une nouvelle ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) a postulé pendant les vacances scolaires, qu'elle a saisi l'opportunité de l'embaucher en prévision du départ de Marie Jeanne MILLET qui prend sa retraite à la fin de l'année scolaire 2009/2010. Elle précise que celle-ci a un poste aménagé suite à des problèmes de santé, elle n'effectue plus de ménage. Elle précise également que suite à une réunion avec les agents de l'école et la directrice, il sera nécessaire d'embaucher une personne pour faire le ménage le soir à partir de 18 h après les cours de soutien prévus deux fois par semaine. Agnès PRUNIAUX demande si les ATSEM sont conscientes que l'an prochain elles ne seront plus que deux. Madame le Maire répond qu'elles sont prévenues mais qu'il faudra bien étudier ce dossier avant la prochaine rentrée.

Emplacements de taxi

Madame le Maire rappelle qu'il existait sur Dortan 2 emplacements de taxi place de la Déportation. Le 1^{er} est attribué à Monsieur DEBARD et le second est laissé vacant depuis que Monsieur Mercier a cessé son activité. Monsieur ELBANNOUDI souhaite reprendre cette activité, il demande la possibilité de transférer l'emplacement devant chez lui Rue du Parc. Les élus se prononcent favorablement pour lui accorder cet emplacement en précisant qu'il ne sera pas matérialisé au sol et qu'aucun droit de place ne sera appliqué.

Marché

Madame le Maire expose que plusieurs commerçants sollicitent le droit de vendre leurs marchandises sur le domaine public. Il y a un volailler, un charcutier, un rôtiiseur, un maraîcher, une marchande de vêtements grandes tailles et un boulanger. Avant d'instaurer un marché hebdomadaire, elle propose de les rencontrer.

Questions diverses

1. Rénovation de la poste : Les responsables de la poste sollicitent l'autorisation de rénover le bureau de poste et de les prendre en charge. Ils souhaitent rendre le logement du 1^{er} étage inoccupé et proposent un nouveau bail. Ceci implique des travaux de séparation des locaux, des sanitaires à prévoir dans le bureau de poste et des compteurs à poser (eau, électricité, etc.). Madame le Maire précise que ce bâtiment est communal, et que ces travaux incombent au propriétaire. Les élus émettent un avis favorable pour ces travaux, encore faut-il en prévoir les crédits et lancer une consultation. Par ailleurs, la poste qui a fait poser un monte charge demande que les travaux soient à la charge de la commune ainsi que la pose d'une porte d'accès aux boîtes postales. Avis défavorable de la part des élus. Madame le Maire précise que pendant les travaux de rénovation de la poste qui devraient durer de 3 semaines à 1 mois, elle s'est engagée à accueillir une personne de la poste pour la distribution du courrier des boîtes postales à raison d'une heure chaque matin. Elle précise que le logement pourrait servir de salles de réunion.
2. Ligne de transport 139 : Le Conseil Général de l'Ain a décidé de ne pas renouveler le contrat pour le transport des voyageurs qui comprenait 4 circuits. La ligne est donc supprimée. Par ailleurs, il précise qu'il y a chevauchement des compétences en matière de transport urbain avec la CCO. Madame le Maire propose un service de transport à la demande avec une période d'essai de 6 mois, les personnes pourraient s'inscrire la veille, en sachant que la CCO n'a pas donné son autorisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide avec 3 Contre et 1 abstention** de lancer cette opération.
3. Transport scolaire : Suite à la suppression de la ligne 139, la CCO a fait appel à Trans Jura pour prendre le relais pour le service scolaire, mais se pose la question de qui paiera. Le Conseil Général a décidé de verser une compensation pour cette année scolaire uniquement. Pour l'année prochaine, le coût sera à la charge de la CCO, voire des communes. L'estimation s'élève à 156 000 € soit 14,52 € par enfant à la charge de la CCO et par famille, le coût serait de 3 € aller/retour par enfant + 15 € pour la confection de la carte scolaire. Madame le Maire précise que dans les grandes agglomérations, les familles paient le transport scolaire, seule la scolarisation est gratuite.
4. Transport scolaire – ligne du Conseil Général du Jura : Le Conseil Général du Jura a décidé de faire participer financièrement les familles des enfants du hameau d'Uffel scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire. La question a été posée au Conseil Général de l'Ain pour connaître sa position sur la prise en charge de ces frais.
5. Grippe A : les Préfets devraient réunir les maires pour leur définir les priorités. La commune doit assurer un plan de continuité de l'activité, réfléchir sur une organisation interne et prendre des mesures de prévention pour limiter

les risques de transmission (masques, gels, gants, mouchoirs jetables, etc.) Madame le Maire informe les élus que des conseils de classe se dérouleront dans les écoles de Dortan semaine 37. Elle rappelle les mesures préconisées : éviter les réunions et rassemblements de personnes, mettre en place des procédures d'accueil du public et proposer aux agents de se faire vacciner.

6. Ralentisseurs à La Cité : suite à la réunion avec les riverains, la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) a été sollicitée pour étudier les différentes possibilités. 4 ralentisseurs sont proposés: 1 en face de l'entreprise BONDET, 2 dans les rues parallèles à la rue du stade et 1 à l'entrée du stade (différé en raison de la construction de la station d'épuration). Par ailleurs, en face du bar de la boule, un trottoir devrait être mis en place. Une réunion d'information aura lieu avec la commission voirie et les habitants de la Cité.
7. Rue de Saint Claude : suite aux chutes de pierre, la DDE a conseillé d'installer un grillage. On peut regretter que dès qu'il a été posé, ait été arraché par un véhicule.
8. Cimetière : Les allées sont à refaire. Des devis sont en cours.
9. EDO (enfants du devoir d'Oyonnax) : Alain BRITEL a rencontré les représentants pour monter une antenne de baby gym à Dortan. Il a reçu une candidature pour encadrer les enfants. Si elle est concluante, les séances pourraient se dérouler à la salle des fêtes les mercredis, le matériel étant fourni par les EDO.
Madame le Maire intervient pour dire que cette salle pourrait être utilisée pour le nouveau groupe de joueurs d'harmonica. Ils sont 10 et jouent actuellement à la maison des sociétés qui n'est pas adaptée, problème d'acoustique.
10. Concours pétanque des associations : il est prévu le 12 septembre, mais peu de retour à ce jour de la part des associations..
11. Cession de terrain au SDIS : Madame le Maire a signé l'acte récemment, la mention précisant le pacte de préférence à la mairie en cas de vente y figure.
12. Commission Cité : une réunion est prévue en mairie le 5 octobre à 18 h avec le CAUE (cabinet d'architecture d'urbanisme) et la DDE.
13. Subventions pour le monument aux morts : 1 600 € de l'Etat et 2 000 € sur la réserve patrimoniale.
14. Eclairage intérieur de l'église : Jacques FAVRE-BRUN informe les élus qu'une proposition de chiffrage est en cours pour la mise en valeur de la peinture et des économies substantielles.
15. Signalétique : Marie Rose GRANDET s'interroge sur l'opportunité de conserver les panneaux « visite guidée du château ». André PERRIN va le signaler à l'entreprise GIROD, chargée de la signalétique.
16. Accident : André PERRIN informe les élus de l'accident survenu sur la RD en direction d'Oyonnax, une voiture a heurté un camion endommageant son réservoir de gas oil, avec risque de pollution des ruisseaux. La route étant départementale, le suivi du dossier est à la charge de la DDE.

La séance est levée à 22 h 40.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Nicole RICHARD